



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°**12**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 38
Représentés : 11
Absents : 4

Ayant voté pour : 49
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DÉNOMINATION DE HUIT ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de dénommer les équipements municipaux suivants :

- Square situé au 25 rue Joseph Antoine
- Square situé au 8 rue Jean-Jacques Rousseau
- Jardin Magellan situé entre le boulevard de Finlande et le boulevard de Valmy jusqu'à la place Makeba,
- Jardin Columbus situé dans le triangle Stalingrad, Valmy, et Kléber
- Jardin de la Biodiversité situé entre le gymnase Yves du Manoir et la rue Germaine Tillion
- Espace naturel de l'îlot 26 à proximité de l'école Marcel Pagnol
- Gymnase du groupe scolaire Langevin-Wallon
- Gymnase de l'école de la Tour d'Auvergne,

Considérant qu'il est de notre devoir de valoriser l'histoire de notre ville et de valoriser des personnalités ayant concouru à servir le bien commun,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Décide de dénommer huit équipements municipaux comme suit :

- Square au 25 rue Joseph Antoine : Wangari Maatai
- Square au 8 rue Jean-Jacques Rousseau et traversant depuis la rue de Solferino : Elisabeth Vigée Le Brun
- Jardin Magellan situé entre le boulevard de Finlande et le boulevard de Valmy jusqu'à la place Makeba : Raymonde Chasles Lavallée

- Jardin Columbus situé dans le triangle Stalingrad, Valmy, et Kléber : Mahsa Amini
- Jardin de la Biodiversité situé entre le gymnase Yves du Manoir et la rue Germaine Tillion : Jeanne Lanvin
- Espace naturel de l'îlot 26 à proximité de l'école Marcel Pagnol : Anita Conti
- Gymnase du groupe scolaire Langevin-Wallon : Alice Milliat
- Gymnase de l'école de la Tour d'Auvergne : Yann Dalon.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération de dénomination des huit équipements municipaux et les documents y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 février 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 25 février 2026
 Identifiant de l'acte :
 092-219200250-20260219-19430-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
 CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.